

CHARTRE DE MODERATION

CONCERTATION PREALABLE RELATIVE A LA PHASE 2 DU PROJET LNMP

La présente charte a pour objectif de garantir un espace de participation ouvert et respectueux dans le cadre de la concertation préalable sur la phase 2 du projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

La plateforme permet à chacun de s'exprimer librement afin de partager un avis, une question, une proposition ou un point de vigilance, dans le respect des règles du débat démocratique et des droits du public à la participation.

Engagement des participants

En déposant une contribution sur la plateforme, chaque participant s'engage à :

- s'exprimer de manière respectueuse et courtoise, en reconnaissant à chacun le droit d'avoir une opinion différente ;
- formuler des contributions en lien avec l'objet de la concertation, portant sur l'opportunité du projet, les fonctionnalités de la phase 2 (ligne voyageurs / mixte, desserte et gares nouvelles), les enjeux socio-économiques, les enjeux environnementaux et agricoles, ainsi que sur les autres objectifs de la concertation préalable prévus par la loi (alternatives, dispositif de concertation mis en place, etc.) ;
- ne pas diffuser d'informations volontairement erronées, trompeuses ou manifestement hors sujet ;
- respecter les lois et règlements en vigueur, notamment en matière de diffamation, d'injure, de propos discriminatoires ou de protection des données personnelles.

Modération des contributions

Les contributions font l'objet d'une modération visant à garantir le respect de la présente charte et du cadre légal.

L'équipe de modération se réserve le droit de ne pas publier, de suspendre ou de supprimer toute contribution :

- à caractère injurieux, diffamatoire, agressif vis-à-vis des personnes, haineux, discriminatoire ou menaçant ;
- portant atteinte à la dignité d'une personne ou d'un groupe de personnes ;
- à vocation publicitaire, commerciale ou promotionnelle ;
- à caractère prosélyte (politique, religieux, idéologique) ou appelant à une mobilisation extérieure à la concertation ;
- contenant des données personnelles (coordonnées, numéros de téléphone, adresses, etc.) ;
- constituant un spam ou correspondant à la publication répétée ou abusive d'un même message ou contenu ;
- renvoyant vers des contenus ou sites ne respectant pas les principes de la présente charte ;
- manifestement hors sujet ou sans lien avec l'objet de la concertation.

Toute décision de refus de publication prise par le modérateur est suspensive. Les garants de la concertation en sont informés sans délai. Ils confirmeront ou non le refus, dans le respect de leur mission de veiller aux droits du public à la participation. En cas de non-respect grave ou répété de la charte, l'accès à la plateforme pourra être suspendu.

Prise en compte des contributions

L'ensemble des contributions publiées est pris en compte dans le cadre de la concertation préalable.

À l'issue de celle-ci, un bilan, rendant compte des échanges et des contributions du public, sera établie par les garants désignés par la CNDP :

- Anne-Isabelle Pardineille (anne-isabelle.pardineille@garant-cndp.fr)
- Vincent Delcroix (vincent.delcroix@garant-cndp.fr)
- Philippe Quévremont (philippe.quevremont@garant-cndp.fr)

Par ailleurs, les maîtres d'ouvrage publieront une réponse au bilan de la CNDP, qui précisera les enseignements tirés des contributions et les suites qu'ils entendent donner au projet, notamment pour éclairer leurs choix relatifs aux fonctionnalités de la ligne.